

12067/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 septembre 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 septembre 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de quatre membres et de cinq suppléants
du Comité des régions, proposés par le Royaume des Pays-Bas

E 14305



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 17 septembre 2019
(OR. en)

12067/19

CDR 175

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de quatre membres et de cinq suppléants du Comité des régions, proposés par le Royaume des Pays-Bas

DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination de quatre membres et de cinq suppléants
du Comité des régions,
proposés par le Royaume des Pays-Bas**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement néerlandais,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116¹, (UE) 2015/190² et (UE) 2015/994³ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020. Le 18 septembre 2015, en vertu de la décision (UE) 2015/1573 du Conseil⁴, M^{me} Hester MAIJ, M. Bert GIJSBERTS, M. Ralph DE VRIES et M. Bote WILPSTRA ont été remplacés par M. Michiel SCHEFFER, M. Theo BOVENS, M. John JORRITSMA et M. Cees LOGGEN en tant que membres, et M^{me} Elvira SWEET, M^{me} Annemieke TRAAG, M. Theo BOVENS et M. Hans KONST ont été remplacés par M. Erik LIEVERS, M^{me} Mariëtte PENNARTS-POUW, M. Michiel RIJSBERMAN et M. Ard VAN DER TUUK en tant que suppléants. Le 18 juillet 2016, en vertu de la décision (UE) 2016/1205 du Conseil⁵, M. Ard VAN DER TUUK a été remplacé par M. Tjisse STELPSTRA en tant que suppléant.

¹ Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

² Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

³ Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

⁴ Décision (UE) 2015/1573 du Conseil du 18 septembre 2015 portant nomination de quatre membres néerlandais et de cinq suppléants néerlandais du Comité des régions (JO L 245 du 22.9.2015, p. 10).

⁵ Décision (UE) 2016/1205 du Conseil du 18 juillet 2016 portant nomination de deux suppléants du Comité des régions, proposés par le Royaume des Pays-Bas (JO L 198 du 23.7.2016, p. 46).

Le 7 octobre 2016, en vertu de la décision (UE) 2016/1816 du Conseil¹, M. John JORRITSMA a été remplacé par M. Klaas KIELSTRA en tant que membre. Le 25 septembre 2017, en vertu de la décision (UE) 2017/1765 du Conseil², M. Michiel SCHEFFER a été remplacé par M^{me} Annemieke TRAAG en tant que membre et M. Erik LIEVERS a été remplacé par M. Michiel SCHEFFER en tant que suppléant.

- (2) Quatre sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M^{me} Annemieke TRAAG, M. Klaas KIELSTRA, M. Theo BOVENS et M. Cees LOGGEN.
- (3) Trois sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M^{me} Mariëtte PENNARTS-POUW, M. Michiel SCHEFFER et M. Ben DE REU.
- (4) Deux sièges de suppléant sont devenus vacants à la suite de la nomination de M. Michiel RIJSBERMAN et M. Tjisse STELPSTRA en tant que membres du Comité des régions.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2016/1816 du Conseil du 7 octobre 2016 portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par le Royaume des Pays-Bas (JO L 278 du 14.10.2016, p. 44).

² Décision (UE) 2017/1765 du Conseil du 25 septembre 2017 portant nomination de deux membres et de deux suppléants du Comité des régions, proposés par le Royaume des Pays-Bas (JO L 250 du 28.9.2017, p. 59).

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membres:

- M. Michiel RIJSBERMAN, *Gedeputeerde Flevoland*,
- M. Tjisse STELPSTRA, *Gedeputeerde Drenthe*,
- M. Andy DRITTY, *Gedeputeerde Limburg*,
- M^{me} Christianne VAN DER WAL, *Gedeputeerde Gelderland*,

b) en tant que suppléants:

- M. Johannes KRAMER, *Gedeputeerde Fryslân*,
- M^{me} Anita PIJPELINK, *Gedeputeerde Zeeland*,
- M. Robert STRIJK, *Gedeputeerde Utrecht*,
- M. Jack VAN DER HOEK, *Gedeputeerde Noord-Holland*,
- M. Eddy VAN HIJUM, *Gedeputeerde Overijssel*.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président